



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 954

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 954 intitulé :

- **Règlement numéro 954 relatif à l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2016**
 - a été adopté par le conseil municipal le **17 décembre 2015**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 18 décembre 2015,

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier